

**MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME**

**REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi**

**DIRECTION NATIONALE DE LA
CONSERVATION DE LA NATURE**

RAPPORT ANNUEL 2009

INTRODUCTION

Dans sa troisième année d'existence, la Direction Nationale de la Conservation de la Nature a posé les jalons d'une administration dynamique basée sur les principes de la bonne gouvernance à travers l'implication des populations à la gestion des ressources forestières et fauniques dont elle a la gestion.

L'année 2001 a été marquée, sur le plan climatique, par une bonne pluviométrique par rapport à la campagne 1999-2000.

Au plan Institutionnel, le processus de mise en œuvre de la décentralisation qui aborde la phase d'opérationnalisation des communes a constitué le fait marquant de l'année.

A ce titre, la Direction Nationale de la Conservation de la Nature a entrepris un processus de réflexion, avec ses partenaires, devant aboutir à un transfert raisonnable des compétences qui garantit une gestion durable des ressources naturelles.

Parallèlement la Direction Nationale de la Conservation de la Nature a élaboré et fait adopter des textes législatifs et réglementaires de gestion des ressources forestières et fauniques dans le sens d'une meilleure adaptation au contexte de la décentralisation.

Dans le cadre du suivi des projets/programmes relevant de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature, le Programme de Lutte contre l'ensablement et le développement des Ressources Forestières dans les régions Nord du Mali(7^{ème} FED) a pris fin en septembre 2001 et la convention d'une nouvelle phase intitulée : « Programme Environnemental d'Appui à la Lutte contre la Désertification dans une Perspective de Développement » a été signée dans le cadre du 8^{ème} FED. Les négociations, pour une nouvelle phase de la Stratégie Energie Domestique, sont également en cours avec la Banque Mondiale. Il en est de même pour le projet Forêts classées autour de Bamako où un document de phase de consolidation a été soumis à l'Agence Française de Développement (AFD).

S'agissant du Projet de Mise en valeur des Forêts du Cercle de Kita par les organisations paysannes, son évaluation à mi-parcours a été réalisée et la fin du projet est prévue pour 2002.

Le projet Gestion durable des Forêts en 3^{ème} Région qui est à sa deuxième année d'exécution a été confronté tout au long de l'année aux difficultés liées aux procédures de décaissement. Il en est de même pour le Programme Régional d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles des Bassins du Niger et de la Gambie (AGIR).

Concernant les nouveaux projets, il faudra citer :

- le Fonds de Solidarité Prioritaire du FAC (France) qui a apporté un appui pour le renforcement des capacités à l'OPNBB et financé un Projet de gestion Intégré et de Préservation de la faune dans la région de Kidal.
- Le projet de Conservation et de Valorisation de la Biodiversité et des Eléphants du Gourma qui est à sa phase de préparation a été soumis au financement de la Banque Mondiale à travers le FEM(GEF) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM).

En matière d'aménagement des forêts, il faudra signaler la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts classées autour de Bamako (Faya, Monts Mandingues et Sousan). Des dossiers d'appel d'offre pour l'élaboration des plans d'aménagement des Forêts classées de Tienfala, Kangaba, , Djidjéni sont en cours de préparation.

Dans la région de Sikasso, cinq (5) plans d'aménagement et de gestion de forêts classées ont été élaborés auxquels il faudra ajouter 6 plans d'aménagement et de gestion simplifiée de massifs forestiers villageois.

Dans le cadre de la stratégie énergie domestique, la mise en place des structures de gestion de bois énergie a été poursuivie.

Quant aux actions de reboisement, la campagne 2001 a connu une nette amélioration par rapport à la précédente.

S'agissant de l'aménagement de la faune, les actions ont porté sur le classement de deux Parcs nationaux (Kouroufing et Wango), d'une zone d'intérêt cynégétique et d'un sanctuaire de chimpanzés dans le Bafing. D'autre part des inventaires de la faune et des travaux d'aménagement ont été menés dans le Parc de la Boucle du Baoulé.

Concernant le Parc Biologique de Bamako, grâce à une subvention du budget d'Etat, certains travaux d'aménagement ont pu être réalisés

Dans le domaine de la Formation et de la communication, la DNCN s'est attelée à l'élaboration de son plan prévisionnel de formation et a réalisé des sessions de formation des agents et des partenaires sur la gestion des ressources forestières et fauniques. Il a en outre organisé des reportages médiatiques sur les missions du service.

I. PARTIE ADMINISTRATIVE

1.1. Textes intervenus :

1.1.1. LOIS

- Loi n° 01-063 du 4 juillet 2001 portant classement du Parc National de la Boucle du Baoulé et de ses Réserves Adjacentes en Réserves de la Biosphère.

1.1.2. ARRETES

- Arrêté n° 2929/MEFP-DNFP-D4 portant mise à la retraite de certains fonctionnaires dont Abdoulaye N'DIAYE
- Arrêté N° 2928/MEFP-DNFPP-D4 portant prolongation de carrière de certains fonctionnaires dont Mme Touré Djénéba n°MLE 109-77-M
- Arrêté n° 3326/MEFP-DNFPP-D4-1 du 11.12.2001 portant prolongation de carrière de certains fonctionnaires dont Mr Keïta Soloba n° Mle 105-82-T
- Arrêté n° 2827/MEFP-DNFPP-D4-2 DU 24 octobre 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Mr Nampaga COULIBALY
- Arrêté n° 2827/MEFP-DNFPP-D4-2 DU 24 octobre 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Mr Hamel TRAORE N° Mle 350-16-T
- Arrêté n° 894/ MEFP-DNFPP-D4-3 du 4 octobre 2001 portant mise à disposition de Soumana KONATE N°Mle 317-68-C Ingénieur des Eaux et Forêts
- Arrêté n° 2246/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 10 Sept 2001 PORTANT changement de corps de Mr Lassina SYLLA n°MLE 743-05-R
- Arrêté n° 75/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 24 Janvier 2001 portant rectificatif à l'arrêté n° 002/MEFP-DNFPP du premier août 2000
- Arrêté n° 117/ MEATEU-SG -D4 du 4 octobre 2001 Portant nomination d'un chef de Division à la DNCN
- Arrêté n° 104/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 25 janvier 2001 portant régularisation administrative
- Arrêté n° 29/ MEFP-DNFPP-D4-3 du 16 janvier 2001 portant renouvellement de disponibilité de Mr Tidiani COULIBALY N° 479-99-M
- Arrêté n° 266/ MEFP-DNFPP-D2-2 du 13 janvier 2001 portant titularisation de Mr Moussa SAMAKE n° Mle 982-83-E
- Arrêté n° 501/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 15 mars 2001 portant avancement d'échelon de Mr Ibrahima TRAORE N° Mle 422-73-H
- Arrêté n° 143/ MEFP-DNFPP-D4-3 du 30 Janvier2001 portant mise à disponibilité de Mr Sékou SAMAKE n°Mle 916-48-P Technicien des Eaux et Forêts
- Arrêté n° 573/ MEFP-DNFPP-D2-3 du 27 2001 portant radiation de Mr Bakary Bagayoko n°Mle 769-92-P Technicien des Eaux et Forêts suite à son décès
- Arrêté n° 594/ MEFP-DNFPP-D2-3 du 4 octobre 2001 portant radiation de Boubacar SANOGO n° Mle 246-16-T Technicien des Eaux et Forêts suite à son décès.
- Arrêté n° / MEFP-DNFPP-D4-2 du 27 mars 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Kamano Ouattara n°Mle 146-09-H Ingénieur des Eaux et Forêts

- Arrêté n° 472/ MEFP-DNFPP-D2-3 2001 portant renouvellement de détachement auprès du PNUD de Mr Moussa BARRY n° Mle 480-35-P Ingénieur des Eaux et Forêts
- Arrêté n° 469/ MEFP-DNFPP-D4-3 du 15 MARS 2001 portant mise à la retraite de Mr Mamari Sangaré n° Mle 119-71-E Agent Technique des Eaux et Forêts
- Arrêté n° 428/ MEFP-DNFPP-D2-3 du 12 mars 2001 portant radiation de Mr Mamadou KONATE n° Mle 350-14-E Agent Technique des Eaux et Forêts suite à son décès
- Arrêté n° 2042/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 16 août 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Nazié MALLET n° Mle 424-93-Technicien des Eaux et Forêts
- Arrêté n° 1936/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 8 août 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Mr Oumar Togola Ingénieur des Eaux et Forêts
- Arrêté n° 1937/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 8 août 2001 portant avancement de catégorie de Mr Cheick Oumar TOURE n°Mle 459-96-L Technicien des Eaux et Forêts
- Arrêté n° 1815/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 30 juillet 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Mr Tiédien TRAORE n° Mle 391-48-E
- Arrêté n° 1780/ MEFP-DNFPP-D1-1 du 26 juillet 2001 portant régularisation de situation administrative de Mr Fanta Mady Kouyaté n° Mle 315-02-C
- Arrêté n° 2131 / MEFP-DNFPP-D4-3 du 28 AOUT 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Mr Yaya Kané n° Mle 304-51-H
- Arrêté n°2189 / MEFP-DNFPP-D4-3 du 6 septembre 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Mr de Hamel TRAORE n° Mle 350-16-T
- Arrêté n°1786 / MEFP-DNFPP-D4-3 du 27 juillet 2001 portant régularisation de situation administrative
- Arrêté n° 855/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 27 avril 2001 portant avancement de catégorie par voie de concours professionnel de certains agents dont Sayon COULIBALY
- Arrêté n°1585 / MEFP-DNFPP-D2-3 du 10 JUILLET 2001 portant radiation de Mr Amidou DIARRA n° Mle 437-08-J suite à son décès
- Arrêté n° 1567 / MEFP-DNFPP-D2-3 portant détachement de Mr Hamadi Konandji n°Mle 417-96-J auprès du CILSS
- Arrêté n° 1249 / MEFP-DNFPP-D4-2 du 7 JUIN 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Mr Seydou Gallo SOW n°Mle 908-01-L
- Arrêté n° 1222 / MEFP-DNFPP-D2-3 du 22 avril 2001 portant renouvellement de détachement de M. Kouloutan COULIBALY n° Mle 791-95-I auprès du PNUD
- Arrêté n°1288 / MEFP-DNFPP-D4-3 du 12 Juin 2001 portant admission à l'examen de sortie de l'IPR de Katibougou de certains étudiants dont Tiédien TRAORE
- Arrêté n° 849/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 7 AVRIL 2001 portant avancement de catégorie par voie de concours professionnel de certains agents dont Absatou COULIBAY

- Arrêté n° 775/ MEFP-DNFPP-D2-3 2001 portant renouvellement de détachement de Mr Mamadou Gakou n° Mle 460-36-R auprès de la FAO
- Arrêté n° 3096/ MEFP-DNFPP-D4-3 du 10 Novembre 2001 portant titularisation M. M'Bara Ag Aboubacrine n°Mle 957-04-P
- Arrêté n° 31 / du 16 janvier 2001 portant régularisation de situation administrative de certains agents dont Adama Alpha n° Mle 953-05-R
- Arrêté interministériel n° 3442/ MEATEU-MEF du 20 décembre 2001 portant nomination de Tiesson COULIBALY comme régisseur de la caisse d'avance au MEATEU
- Arrêté n° 1936/ MEFP-DNFPP-D4-2 du 8 août 2001 portant avancement de catégorie par voie de formation de Mr Oumar Togola n° Mle 366-59-S

1.1.3. DECISIONS

- Décision n° 342/H.C-SIM-CAB – 2 du 7 novembre 2001 portant suspension de salaire de Mr Fatogoma Diamouténé n° Mle 321/44-A Technicien des Eaux et Forêts
- Décision n° 0055/MEATEU-DAF –DP du 8 mai 2001 portant affectation de Mr Oumar Adamou Cissé n° Mle 298-14-R Technicien des Eaux et Forêts
- Décision n° 0099/MEATEU-DAF –DP portant affectation de certains agents dont Seydou Coulibaly n° Mle 0109-505-M
- Décision n° 0102/MEATEU-DAF –DP du 31 Juillet 2001 portant affectation De certains agents dont Soumaila Keïta n° Mle 103-83- V Technicien des Eaux et Forêts
- Décision n° 0915/HCR-K-CAB 1 Sept 2001 portant levée de retenue sur le salaire de Mr Soumaila Haïdara n°Mle 908-06-S Agent Technique des Eaux et Forêts
- Décision n° 0113/MEATEU-DAF –DP du 31 août 2001 portant affectation de Mr Oumar Adamou Cissé n° Mle 298-14-R Technicien des Eaux et Forêts
- Décision n° 068/HCRK-CAB du 24 sept 2001 portant nomination d'un chef de service de la conservation de la Nature de Yélimané
- Décision n° 1069/HCE-K-CAB du 24 sept 2001 portant affectation de certains agents de la Direction Régionale de la Conservation de la Nature de Kayes dont Mr Karaba Cyprien Tiénou n° Mle 0109-476-E Ingénieur des Eaux et Forêts
- Décision n° 320/HCRSIK-CAB 2 BP du 19 octobre 2001 portant nomination et mutation de certains agents de la Direction Régionale de la Conservation de la Nature de Sikasso dont Mr Souleymane Diarré n° Mle 246-87-Z Ingénieur des Eaux et Forêts
- Décision n° 1170/HCR-k--CAB du 23 octobre 2001 portant retenue de salaire de Mr Moctar FANE N° Mle 290-87-Z Technicien des Eaux et Forêts
- Décision n° 1169/HCR-k--CAB du 23 octobre 2001 portant retenue de salaire de Tiéman Foïana n°Mle 779-28-S Garde forestier
- Décision n° 1222/HCR-K-CAB du 8 novembre 2001 portant levé de retenue de salaire de Mr Moctar Fané N° Mle 290-87-Z Technicien des Eaux et Forêts
- Décision n° 00160/MEATEU-DAF –DP du 5 décembre 2001 portant affectation de Mr BOUBACAR DIT N'Golo TANGARA n° Mle 460-97-K Technicien des Eaux et Forêts
- Décision n° 00167/MEATEU-DAF –DP du 26 décembre 2001 portant affectation de Mr Bakary Keïta. n° Mle 422-83 V Technicien des Eaux et Forêts

- Décision n° 107/MEATEU-DAF -DP du 20 août 2001 portant affectation d'agents dont Soungalo Dembélé
- Décision n° 133/MEATEU-DAF -DP du Octobre 2001 portant affectation de Mr Toumani Dembelé n° Mle 422-84-W
- Décision n° 134/MEATEU-DAF -DP du 4 Octobre 2001 portant affectation de Mr Assimi Guindo n° Mle 437-06 – G
- Décision n° 894/MEFP-DNFPP-D2-3 du 4 octobre 2001 portant mise à disposition dont Mr Soumana Konaté n° Mle 317-68-C Ingénieur des Eaux et Forêts
- Décision n° 140/MEATEU-DAF -DP du 24 octobre 2001 portant affectation d'agents dont Salif Sidibé n° Mle 791-22-K Technicien des Eaux et Forêts
- Décision n° 143/MEATEU-DAF -DP du 31 octobre 2001 portant affectation de Yacouba Sidibé n° Mle 279-97-K
- Décision n° 146/MEATEU-DAF -DP du 12 novembre 2001 portant affectation de Mr Abdoulaye dit Modibo Sabé n° Mle 916-46-L
- Décision n° 148/MEATEU-DAF -DP du 12 novembre 2001 portant affectation de Mr Modibo Cissé n° Mle 436-46-B
- Arrêté n° 2331/MEFP-DNFPP – D4-2 du 17 septembre 2001 portant régularisation de situation administrative
- Arrêté n° 2414/MEFP-DNFPP-D2-2 du 20 septembre 2001 portant rappel à l'activité de Mr Madyou Haidara n° Mle 368-46-C
- Arrêté n° 2639/MEFP-DNFPP du 31 octobre 2001 portant avancement d'échelon de certains fonctionnaires dont Mr Boubacar Sidibé
- Arrêté n° 2476/MEFP-DNFPP-D2-2 du 26 septembre 2001 portant titularisation de certains fonctionnaires dont Mr Yanibé Dena n° 0104-682-G
- Arrêté n° 2779/MEFP-DNFPP-D4-2 du 24 octobre 2001 portant régularisation de situation administrative de Mr Boubacar Sidibé n° Mle 928-35-A
- Arrêté n° 2724/MEFP-DNFPP-D2-2 du 23 octobre 2001 portant titularisation de certains fonctionnaires dont Mr Baka Sidibé
- Arrêté n° 2809/MEFP-DN-FPP-D2-2 du 24 octobre 2001 portant titularisation de Mr Amadou Mahamadou n° Mle 0104-685-K
- Arrêté n° 2871/MEFP-DNFPP-D2-2 du 29 octobre 2001 portant titularisation de certains agents des Eaux et forêts dont Mr Blaise Traoré n° Mle 0104-691-S
- Décision n° 152/MEATEU-DAF -DP du 20 novembre 2001 portant affectation de Mr Ibrahima Kondo N° Mle 422-89-B Technicien des Eaux et forêts.
- Décision n° 83/MEATEU-DAF portant octroi de capital décès aux ayants droit de feu Amidou Diarra n° Mle 437-08-J TEF
- Décision n° 10/MEATEU-DAF du 31 janvier 2001 portant octroi de capital décès aux ayants droit de feu Mamadou Konaté n° Mle 350-04-E
- Décision n° 09/MEATEU-DAF du 29 Janvier 2001 portant affectation de Mr André Konaté N° Mle 791-22-J
- Décision n° 05/MEATEU-DAF -DP du 24 janvier 2001 portant affectation de Mr Abdoul Aziz Sanogo n° Mle 367-84-W
- Décision n° 1222/MEFP-DNFPP -D2-2 du 15 Janvier 2001 accordant des titres de transport de bagages accordés à Mr Lassina Sylla n° Mle 743-05-R
- Décision n° 20/MEATEU- du 9 janvier 2001 portant nomination de Mr Mamadou Kané n° Mle 368-42-Y comme adjoint au chef de la composante

Mali du Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources Naturelles (AGIR)

- Décision n° 23/MEATEU-DAF -DP du 22 janvier 2001 portant affectation de Mr Cheick Oumar Konaté N° Mle 916-49-R
- Décision n° 33/MEATEU-DAF -DP du 15 mars 2001 portant affectation de Mr Abdoulaye Fofana n° Mle 488-02-C
- Décision n° 11014/MEATEU-DNFPP -D2-2 du 5 Mars 2001 portant mise à disposition de Mr Lamine Sissoko N° Mle 437-26-E
- Décision n° 49/MEATEU-DAF -DP du 26 Avril 2001 portant affectation de Mr Bekou Coulibaly N° Mle 420-33-M
- Décision n° 306/MEATEU-DNFPP -D2-2 du 22 Avril 2001 portant mise en congé de formation de Mr Ibrahima Kola Traoré N° Mle 791-86-H
- Décision n° 315/MEATEU-DNFPP -D2-2 du 22 Avril 2001 portant mise en congé de formation de Mr Drissa Koné N° Mle 366-57-P
- Décision n° 328/MEFP-DNFPP -D2-2 du 22 Avril 2001 portant mise en congé de formation de certains agents dont Mr Mohamoudou Maiga n° Mle 908-88-K
- Décision n° 252/MEFP-DNFPP- D2-3 portant mise à disposition de Mr Abdoul Bonfing Diarra n° Mle 720-19-G
- Décision n° 89/MEATEU-DAF- DP du 16 mai 2001 portant affectation de certains agents dont Mr Sidiki Camara N° Mle 0109-507-B
- Décision n° 61/MEATEU-DAF -DP du 22 Mai 2001 portant affectation de Mr Ely Traoré n° Mle 423-48-E
- Décision n° 58/MEATEU-DAF- DP du 16 mai 2001 portant affectation de Abdoulaye Kanté n° Mle 743-10-X
- Décision n° 73/MEATEU-DAF- DP du 7 juin 2001 portant affectation de Mr Seydou Coulibaly n° Mle 0109-505-M
- Décision n° 74/MEATEU-DAF- DP du 7 juin 2001 portant affectation de Mr Ibrahim Barry N° Mle 298-13-P
- Décision n° 57/MEATEU-DAF- DP du 16 mai 2001 portant affectation de Mr Mouroucoro Niaré N° Mle 489-53-K
- Décision n° 80/MEATEU-DAF- DP du 19 juin 2001 portant affectation de Mr Facourouba Dembélé N° Mle 107-25-D
- Décision n° 79/MEATEU-DAF- DP du 15 juin 2001 portant affectation de Mr Souleymane Boré n° Mle 391-45-B
- Décision n° 107/MEFP-DNFPP- D2-2 du 18 juillet 2001 portant rappel à l'activité de Mr Nampaga Coulibaly n° Mle 461-05-F
- Décision n° 108/MEFP-DNFPP-D2-2 du 8 juillet 2001 portant rappel à l'activité de certains agents dont Mr lassina Singaré n° Mle 919-98-X
- Décision n° 856/MEFP-DNFPP-D2-2 du 9 juillet 2001 portant mise en congé de formation de Mr Mamadou Touré N° Mle 907-98-X
- Décision n° 101/MEATEU-DAF- DP 30 juillet 2001 portant affectation de certains agents dont Mr Soungalo Dembélé N° Mle 298-17-V
- Décision n° 80/MEATEU-SG du 13 juillet 2001 portant création des comités de suivi du Projet d'Appui à la Gestion Durable des espèces et des ressources.
- Décision n° 104/MEATEU-DAF- DP du 6 août 2001 portant affectation de Mr Aboubacrine Maiga n° Mle 304-42-Y

- Décision n° 111/MEATEU-DAF- DP du 23 août 2001 portant affectation de Mr Mamadou Lamine Mallé N° Mle 301-25-D
- Décision n° 979/HCRK-CAB du 23 Mr août 2001 portant opération de retenue de salaire de Mr Kadarou Thiéro n° Mle 791-10-X
- Décision n° 839/MEFP-DNFPP- D2-3 du 13 septembre 2001 portant mise à la disposition de Mme Tangara Fatoumata Tangara n° Mle 363-59-S

1-2. Personnel

a) Personnel d'encadrement du service

a).1. Structures du service conservation de la Nature :

DIRECTION NATIONALE

Directeur National : Mr Yaya N. TAMBOURA n° Mle 317.34.N Ingénieur des Eaux et Forêts

Directeur National Adjoint : Mr Alassane B. MAIGA n°Mle 345.25.D Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef Division Etudes et Planification :

Mr Modibo COULIBALY n°Mle 489-65-Z, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef Division Aménagement des Forêts Parcs et Réserves :

Mr Yacouba DOUMBIA n°Mle 317.35.P Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef Division réglementation et Protection de la Nature :

Mr Alpha Aly MAIGA n°le 344.87.z Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef Division Formation et Communication :

Mr Sory Samassekou, n°Mle 317.32.L, Ingénieur des Eaux et Forêts

DIRECTIONS REGIONALES

a- Région de Kayes

Directeur régional : Mr Yaya TRAORE n° Mle 107.46.C Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de Division Réglementation et Contrôle : Mr Sidiki BAGAYOKO n° Mle 315-01-B Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Bafoulabé : Mr Moussa SISSOKO n° Mle 934.59.C Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Diéma : Mr Brahim BAGAYOKO n° Mle 744.61.E Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Kayes : Mr Soumana Timbo n° Mle 436.41.X Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service Kéniéba : Mr Souveïbou MANGANE n° Mle 420.71.F, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service Kita : Mr Mamary KOKAINA n° Mle 420.38.T r Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Nioro : Mr Soumana TRAORE n° Mle 345.52.J Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Yélimané : Mr Issa COULIBALY n°Mle 420.32.L Ingénieur des Eaux et Forêts.

b- Région de Koulikoro

Directeur régional : Mr Modibo KEITA n° Mle 345.36.R Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de Division Aménagement des Forêts Parcs et Réserves : Mr Maciré NIMAGA n° Mle 420-27-F Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de Division Réglementation et Protection de la Nature : Mme Dou KONATE n° Mle 436-44-A Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Banamba : Mr Adama TRAORE n° Mle 438.80. R, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Dioila : Mr Gouro Samba BOCOUM n° Mle 436.41.x, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Kangaba : Mr Mamadou Kossa TRAORE n° Mle 368.58.R Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Kati : Mr Alassane Sandi A. TOURE : n° Mle 437.29.H Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Kolokani : Mr Apollinaire Samaké n° Mle 489.61.V. Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Koulikoro : Mr Amidou DJALLO n°Mle 345.55.M Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Nara : Mr Tiéfing CISSE n° Mle 368.59.S Ingénieur des Eaux et Forêts

c- Région de Sikasso

Directeur Régional : Mr Biramou SISSOKO n° Mle 460.34.N, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Bougouni : Mr Youssouf KONATE n° Mle 182-91-D, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Kadiolo : Mr Mamadou SAMAKE n° Mle 301.31.N Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de Division Contrôle et Réglementation : Mr Doulaye TRAORE n° Mle 302-35-J Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de Division Aménagement des ressources : Mr Souleymane DIARRE n° Mle 246-87-Z

Chef de service de Sikasso : Mr Abdoulaye MAHAMANE n° Mle 489.56.N, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Bougouni : Mr Youssouf KONATE n° Mle 182-91-D, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Koutiala : Mr Moussa CISSOKO, n° Mle 928-29-T, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Kolondiéba Mr Bougouzanga KOITA n° Mle 423-61-V Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Yanfolila : Mr Dramane TRAORE n° Mle 319-67-B Ingénieur des Eaux et Forêts remplacé en cours d'année par Mr Modibo CISSE lui-même muté à la DNCN

Chef de service de Yorosso : Mr Mamadou BERTHE n° Mle 489.63.x, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Kadiole : Mr Mamadou SAMAKE n° Mle 301-31-K, Ingénieur des Eaux et Forêts

d. Région de Ségou

Directeur régional : Mr Nafiengué GOITA n° Mle 489.64.Y Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de Division Aménagement des Ressources : Mr Mahamane A. MAIGA n°Mle 438-98-L, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de Division Réglementation et Contrôle : Mr Luc SOGOBA n°Mle 436-42-Y, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Baraouéli : Mr Seydou TANGARA n° Mle 420.22.A Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Bla : Mr Moussa TRAORE n° Mle 344.11.M Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Macina : Mr Bamba KEITA n° Mle 489.70. e, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Niono : Mr Seyni K. TRAORE n°Mle 489.58.M Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de San : Mr Zan SAMAKE n° Mle 436 .38.T Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Ségou : Mr Tahirou SANKARE n° Mle 387.85.X Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Tominian : Mr Michel KOLOMA n° Mle 489-68-c, Ingénieur des Eaux et Forêts

e. Région de Mopti

Directeur régional : Mr Amadou DIALLO n° Mle 317.36.R Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef Division Aménagement : Mr Moumouni SANOGHO n° Mle 770-01-L, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de Division Réglementation et Contrôle : Mr Mamadou Bah n° Mle 743-62-F, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Mopti :Mr Namory KEITA n° Mle 420.37.S Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Bandiagara : Mr Lancény SANGARE n° Mle 366.77.M Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Bankass : Mr Fousseyni DIABATE n°Mle 769.98.x, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Djenné :Mr Pierre DIARRA n° Mle 345.35.P, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Douentza :Mr MAMADOU Baga SAMAKE n° Mle 315.00.A Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Koro :Mr Adama Ly n° Mle 420.37.S , Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Youwarou :Mr Boubacar NIALIBOULY : n°Mle 448.24.C, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Tenenkou :Mr Sidi SOFARA n° Mle 284.12.N Ingénieur des Eaux et Forêts

f. Région de Tombouctou

Directeur régional :Mr Niarga KEITA : n° Mle 345.27.F Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef Division Aménagement :Mr Soumana FOFANA n° Mle 930-69-N, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef Division Réglementation et Contrôle :Mr Bougouna TRAORE n° Mle 0104-679-D, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Diré :Mr Boubeye TOURE n° Mle 313.72.G, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Goundam :Mr Ibrahim Ag SINDIBLA n° Mle 963.69.W Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Gourma Rharous :Mr Baba GUINDO n° Mle 366.62.W, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Niafunké : Mr Siaka COULIBALY , n° Mle 391.38.T Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Tombouctou :Mr Bocar CISSE n° Mle 769.97.W Ingénieur des Eaux et Forêts

g. Région de Gao

Directeur Régional :Mr Adama Mahamane DICKO n° Mle 345.45.T Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef Division Aménagement :Mr Mamadou I. KANTE n° Mle 368-48-F, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de Division Réglementation et Contrôle :Mr Mahamane D. MAIGA n° Mle 317-37-S, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Ansongo : Mr Almoustakine AG Bikella n° Mle 317.69.D, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Bourem :Mr Abdoulaye Biné GUINDO , n° Mle 770.02.M, Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Gao :Mr Ibrahim Ag Hamou n°Mle 317.66.A , Ingénieur des Eaux et Forêts
Chef de service de Ménaka :Mr Aboubacrine S. HAIDARA n°Mle 769.66 M , Ingénieur des Eaux et Forêts.

h- Région de Kidal :

Directeur régional : Mr Amewey Ag Sid'Ahmed : n° Mle 246.67. B, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Kidal: Mr Alhader A. CISSE n° Mle 953.06.V, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Tessalit: Mr Moulaye Saloum n° Mle 953.07.T, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef de service de Abeibara: Mr Harouna CAMARA n° Mle 460.01.B, Ingénieur des Eaux et Forêts.

Chef de service de Tin-sacko

i- Direction régionale du District

Directeur régional : Mr Ogomaly dit Mamadou DJIMDE n° Mle 123.83.V Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef division Aménagement des Ressources : Mme Nissama Hawa COULIBALY n° Mle 640-37-S, Ingénieur des Eaux et Forêts

Chef Division Contrôle : Mme TOURE HAWA MINTA

SERVICES RATTACHÉS

■ Opération Aménagement Parc National de la Boucle du Baoulé

Directeur : Baïkoro FOFANA N°Mle 420.2.Y, Ingénieur des Eaux et Forêts

Directeur Adjoint : Moriba DOUMBIA n°Mle 422.99.M, Ingénieur des Eaux et Forêts

■ Parc Biologique de Barnako :

Directeur : Mamadou Kambene KEITA n°Mle 433.47.D, Vétérinaire et Ingénieur d'Elevage

■ Centre de Formation Pratique Forestier (CFPF)

Directeur : Abdoulaye N'Diaye n°Mle 242.45 B, Ingénieur des Eaux et Forêts

■ Unité de Gestion Forestière :

Coordinateur : Ousmane SANKARE n°Mle 246.88 A, Ingénieur des Eaux et Forêts

■ Cellule Combustible Ligneux :

Chef de Cellule : Birama SIDIBE n°Mle 249.91. D, Ingénieur des Eaux et Forêts

■ Projet de Gestion Durable des Forêts en 3^e région

Coordinateur : Mamadou TAMAKALY TRAORE n°Mle 368.54.L, Ingénieur des Eaux et Forêts

b. PERSONNEL EN DISPONIBILITE ET EN DETACHEMENT

PRENOMS ET NOMS DISPONIBILITE	Organisme
Naampa N. SANOGO, N°Mle 285-84 W, Ingénieur des Eaux et Forêts	AGEFORE
Mohamed Ag HAMATY n°Mle 301.21.Z, Ingénieur des Eaux et Forêts	Volontaire des Nations Unis
Tidiani COULIBALY n° Mle 479.99.M, Ingénieur des Eaux et Forêts	BEAGGES
Kouloutan COULIBALY Ingénieur des Eaux et Forêts	PNUD/BIT
Moussa BARRY n° Mle 460.35.P, Ingénieur des Eaux et Forêts	HCR
Samba TOUNKARA , 489-28-J Ingénieur des Eaux et Forêts	BAD
Abdoulaye DAGAMAISSE N°Mle 438-79 P Ingénieur des Eaux et Forêts	BAD
Yaya SIDIBE n° mle 328.28. C, Ingénieur des Eaux et Forêts	Coopération Suisse
DETACHEMENT	
Dramane COULIBALY n °Mle 272.08., Ingénieur des Eaux et Forêts	CILS
Moustapha SOUMARE n° Mle 423.27.F Ingénieur des Eaux et Forêts	PNUD
Mouroucoro NIARE n° Mle 489.53.K, Ingénieur des Eaux et Forêts	ANICT
Hamady KONANDJI n°Mle 417.96.J, Ingénieur des Eaux et Forêts	CILS
Moussa KENTA n° Mle 290-91-D Ingénieur des Eaux et Forêts	APCAM
Bougouzanga COULIBALY n° Mle 460-95-H, Ingénieur des Eaux et Forêts	HCR Koulikoro
Mory Niomby KEITA, n°Mle 244.32.M Ingénieur des Eaux et Forêts	FAO
Mamadou GAKOU n° mle 460-36-R Ingénieur des Eaux et Forêts	FAO/FTPP

c) PERSONNEL EN FORMATION

Marcellin SANOU n° Mle 982-98-X Ingénieur des Eaux et Forêts
 Salif SIDIBE n° mle 791-22-K, ATEF
 Adama Soumaré, TSEF N°Mle 907-92.P
 Amadou Thiam TSEF, N°Mle 791-25-N
 Asseydou A Maiga, TSEF N°Mle 0104.690.F
 Modibo KONATE, 743-18-F TSEF
 Dramane BARRO 791-21-J, TSEF
 Samuel DIARRA n° Mle 919-99-Y, ATEF
 Boulaye DEMBELE n° Mle 930-89-L, TEF
 Aguissa Ag Sidi n°Mle 953-13-P, TEF
 Cheick KEITA N°Mle 928-34-Z, TEF
 Mamadou DIARRA n°Mle 488-09-M, TEF

Coulibaly Bintou N°Mle 488-09-M , TEF
Ibrahima Kola TRAORE N°Mle 791-86-H, TEF
Bandian DIABATE N°Mle 928-36-B, TEF
Lassine SINGARE N°Mle 919-98-X, ATEF
Aliou COULIBALY, 488-12-W TEF
Seydou DIARRA N°Mle 908-04-P, TEF

I- NECROLOGIE

Ibrahim BOCOUM n°mle 368-44-A IEF
Kassoum COULIBAY n°mle 391-46-C IEF
Boubacar SANOGHO n°Mle 246-16-T TSEF
Ibrahima Barry n°Mle 298-13-P TSEF
SIDIKI SANGARE n°Mle 770-93-R ATEF
Ibrahim M Kébé N°Mle 461-02-C TEF

SITUATION DU PERSONNEL :

NB: ICC : Ingénieur Construction Civile

Dr Vet : Docteur Vétérinaire

REVIEWS

11310 : HIGH-TECH GAS EXCHANGES

MSC : Maître du Second Cycle

MRS - Administrateur des Affaires

卷之三

Le personnel de la Direction de la Conservation de la Nature se chiffre à huit cent seize (816) agents, toutes catégories confondues. La situation a très peu évolué par rapport à celle de l'année dernière. Les mouvements notables constatés sont entre autres le recrutement d'un certain nombre d'agents forestiers à la Fonction Publique, la récupération des agents évoluant au niveau d'autres structures , les partants à la retraite (21) contre 4 agents en 2000 et 3 en 1999 ; à cela il faut aussi ajouter le mouvement naturel du personnel. En effet au cours de l'année 2001 nous avons perdu 6 agents contre 2 en 2000.

Situation du Personnel des services déconcentrés

DRCN	Nombre SCN	Nombre Antenne
Kayes	7	49
Koulikoro	7	46
Sikasso	7	35
Ségou	7	37
Mopti	8	30
Tombouctou	4	23
Gao	4	15
Kidal	4	1
Totaux	48	236

1.3. Infrastructures Bâtiments et Moyens logistiques

Le Service de la Conservation de la Nature, comme on le sait, a hérité en partie des infrastructures de l'ex-Direction Nationale des Ressources Forestières Fauniques et Halieutiques.

Si dans certaines régions, le transfert des infrastructures s'est passé sans problème, il n'en a pas été de même à Mopti où la quasi-totalité des infrastructures a été affectée au Ministère du Développement rural ; ce qui a amené le département en charge de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature à prendre des maisons en bail pour en faire des bureaux et logement du Directeur Régional de la Conservation de la Nature , les services de la Conservation de la Nature de Djenné, Tenenkou, Youwarou occupent également des bâtiments baillés.

1.3.1 Infrastructure - Bâtiments

Structure	Bureau		Logement		Observations
	Nbre pièces	Etat	Nbre pièces	Etat	
DNCN	39	Passable	-	-	
DRCN	41	Passable	47	Passables	2 log. en ruine et 15 en mauvais état
Kayes	99	Passable	-	-	
Koulikoro	69	Assez-bien	164	bon	
Sikasso	121	Bon	121	Passable	
Ségou	35	Passable	-	-	
Mopti	36	Bon	65	Bon	La DRCN est en bail
Tombouctou	33	Bon	29	Assez Bon	
Gao	1	En ruine	-	0	
Kidal	19	Assez-bon	3	Mauvais	
District	67	Assez-bon	47	Assez bon	
UGF	30	Assez-bon	66	Assez-bon	
OPNBB	20	Bon	-	-	
CFPP	12	-	-	-	
CCL	37	Assez bon	-	-	
PBB	10	-	-	-	

1.3.2 Moyens logistiques

Structures	TYPE		Moto		Mohlettes		Autres (vélo, pirogue)		observation	
	Véhicules		Moto		Mohlettes		Autres (vélo, pirogue)			
	nbre	état	nbre	état	nbre	état	nbre	état		
DNCN	3	2 bon 1 pas	-	-	1	A.bon	-	-	Planton	
Kayes	5	1 épave 2 bon 2 pas	16	Assez bon	4	Assez bon	-	-		
Koulikoro	10	1 épav 2 bon 7 pas	11	Assez bon	7	Neuf	-	-		
Sikasso	9	1 bon 8 mauv	22	Bon	32	Bon	2 vélos	bon		
Ségou	10	1 bon 2 pas 7 mauv	10	Bon	-	-	-	-		
Mopti	3	2 sur cale	-	-	-	-	-	-		
Tombouctou	17	13 mauv 4 épav	-	-	-	-	6 pirogues 4 moteurs HB 2 pirogues 2 moteurs HB	Bon		
Gao	3	Mauvais	5	1 volée	-	-	1 vélo	Abon		
Kidal	-	-	-	-	-	-	-	-	Néant	
District Bko	3	A.bon	8	Toutes en panne	-	-	-	-		
UGF	6	4 bon 21 mauvais et 1 passable	-	-	-	-	-	-	Non parvenu	

Structures	TYPE								observation	
	Véhicules		Moto		Mopylettes		Autres (vélo, pirogue)			
	nbre	état	Nbre	état	nbre	état	nbre	état		
OCL	13	2 sur cale 11 assebor.	30	6 Mauvais	-	-	-	-	5 Pick-up à Kayes, Koulikoro, Ségou, Mocti et Koutiala	
OPNBB	16	1 bon, 3 passables 13 mauv	35	Passable	-	-	-	-		
PBB	2	1 passable 1 sur cale	-	-	-	-	-	-		

H.B. : Hors bord.

2.3. LE CREDIT DE FONCTIONNEMENT

Le montant alloué reste le même que celui de l'année dernière, il se chiffre à 141.790.000 f CFA se répartissant comme suit :

- fourniture de bureaux : 64.330.000
- frais de transport lubrifiant : 45.450.000
- entretien véhicule : 6.700.000
- dépenses diverses de transport : 12.825.000
- heures supplémentaires du (Centre de Formation Pratique Forestier de Tabakoro) : 12.485.000

2.4. Les recettes :

Elles ont connu une nette régression par rapport à l'année 2000 cela peut être imputable d'une part au manque de moyens logistiques pour le contrôle et d'autre part à l'inefficacité du système de contrôle comme cela a été si mis en exergue dans les rapports des Directeurs Régionaux.

Les recettes enregistrées se chiffrent à 195.596.852 F CFA contre 209.164.124. FCFA en 2000.

TABLEAU RECAPITULATIF DES RECETTES

DRCN	EXPOSITION	TRANSACTIONS	TOTAL
Kayes	21.103.930	10.809.100	31.913.030
Koulikoro	40.209.158	4.180.260	44.389.408
Sikasso	26.154.994	3.023.080	29.178.074
Ségou	28.470.230	3.836.628	32.006.855
Mocti	18.066.100	5.537.775	23.603.875
Tombouctou	11.161.830	4.961.325	16.123.155
Gao	5.864.790	381.375	5.946.165
Kidal	80.190	0	80.190
District Bamako	60.450	12.296.650	12.356.100
Total	150.871.672	44.725.180	195.596.852

II. ACTIVITES EXECUTEES

Elles ont porté essentiellement sur l'élaboration de certains textes législatifs, la participation aux rencontres nationales et internationales. La Direction Nationale à travers ses divisions s'est aussi investi dans le processus de transfert de certaines compétences aux collectivités décentralisées et les grandes orientations du service en matière d'aménagement des ressources forestières et fauniques, de contrôle dans un objectif global de gestion durable des ressources naturelles.

En ce qui concerne les activités sur le terrain, elles ont été surtout exécutées par les Directions Régionales, les services rattachés, les projets et programmes.

Ainsi les actions exécutées par les différentes structures se présentent comme suit :

2.1. Aménagement des Forêts :

2.1.1. Domaine classé :

a).Etat d'exécution des travaux

Dans la région de Kayes un appui financier du PNUD/BIT a permis la poursuite de certains travaux dans les forêts classées de Kayaba, Tenienko, Bangassi, Kassaro et Nafadji. Ces travaux ont porté sur :

- La délimitation de 4.402 ha de parcelles d'exploitation,
- L'exploitation de 12.275 stères de bois de chauffe,
- La production de 156 Quintaux métriques (Qm) de charbon,
- L'exploitation de 7500 pieds de bambou,
- L'exploitation de 12 pieds de khaya, 140 pieds de sau pour le bois d'œuvre,
- La conduite de la régénération sur 857,5 ha,
- Le deppressage de 17 ha ,
- L'élagage de 72 ha de teck,
- L'entretien de 4730 m de piste,
- Le bornage des forêts classées de Kayaba et Siguifiri,
- La réalisation de 300 m de cordons pierreux,
- L'enrichissement de 42 ha et le regarnissage de 143 ha,

Dans les forêts classées autour de Bamako, des quotas ont été alloués aux structures rurales de Gestion de Bois opérant dans les forêts classées autour de Bamako.

Dans le cadre de la gestion participative, la mise en œuvre intégrale des plans d'aménagement des trois forêts classées autour de Bamako(Faya, Monts Mandingues, Sousan) est effective ; en effet en dehors de la signature de contrat entre les SRGB (Structures Rurales de Gestion de Bois Energie) de Falako, de Chokoro et les professionnels du Bois énergie de Bamako, il a été alloué aux Structures Rurales opérant dans ces forêts des quotas d'exploitation dans les DIF(Domaine d'Intervention en Forêt)

Les études sont aussi en cours pour la réalisation des plans d'aménagement et des plans de gestions des forêts classées de Tienfala, Kangaba, Djidiéni et les forêts des rails.

Les plans d'aménagement des forêts classées de Farako Zangasso, M'Pessoba, Mahou et Zamblara ont été élaborés et finalisés.

En ce qui concerne les zones du nord , la finalisation des plans d'aménagement et de gestion des forêts classées de Tiolly, Koumaïra, Mankara, et Farama dans le de cercle de Niafunké n'a pas pu être réalisée en raison de la fin du financement du Programme de Lutte contre l'Ensablement.

b). Récapitulatif des forêts classées

Denomination	Localization	Surface
Forêt Classée de Djoubéba	Bafoulabé	20.500
FC Fangala	Bafoulabé	28.000
FC Falémé	Kayes	7.200
FC Bagougo	Kayes	17.280
FC Dinguira	Kayes	7.022
FC Dag Dag	Kayes	7.336
FC Paparah	Kayes	627
FC de Sero	Kayes	4.595
FC Bangassi	Kita	25.310
FC Kayaba	Kita	24.800
FC de Gangara	Kita	24.000
FC Gallé	Kita	783
FC Toroko-Kassaro	Kita	21.910
FC Kobiri	Kita	5.825
FC Nafadjî	Kita	5.250
FC Sebekoro	Kita	43.000
FC Siguifiry	Kita	8.103
FC Tinienko	Kita	8.000
FC Niôro	Niôro	13.360
FC Lorack-Bane	Niôro	1.510
FC Kangaba	Kangaba	7.953
FC Mont Mandingues	Kati	14.580
FC Neguela	Kati	14.579
FC Bossofala	Kati	6.750
FC Genina	Kati	90.205
FC Faya	Kati Dioïla	79.822
FC Didieni	Kolokani	79.822
FC Tiérfala	Kati	2.600
FC Nyamina	Koulikoro	3.000
FC Kenenkou	Dioïla	5.996
FC de Banifing	Bougouni	13.880
FC de Dialakoro	Bougouni	33.200
FC de Flaboula	Bougouni	200
FC de Kekoro	Bougouni	52.000
FC de Nienendougou	Bougouni	40.640
FC de Siankadougou	Bougouni	6.000
FC de Thyemedougou	Bougouni	28.640
FC de Kambergué	Kadiolo	14.184
FC de Lougouani	Kadiolo	9.928
FC de Fatou	Kolondiéba	8.600
FC de Kobani	Kolondiéba	3.000
FC de Saman	Kolondiéba	15.200
FC de Sokourani	Kolondiéba	13.600
FC de Koba	Koutiala	3.500
FC de Mpessoba	Koutiala	2.700
FC de Zangasso	Koutiala	6.000
FC Route de Bouaké	Sikasso	100

Dénomination	Localisation	Superficie (ha)
FC de Boukania	Sikasso	13.280
FC de Kaboila	Sikasso	410
FC de Farako	Sikasso	18.500
FC de Ngolokouna	Sikasso	200
FC de Zamblara	Sikasso	168
FC de Diagoumerila	Yanfolila	56.000
FC de Djinetoumani	Yanfolila	17.900
FC de Kalana	Yanfolila	3.800
FC de Sorondian	Yanfolila	18.400
FC de Mahou	Yorosso	8.600
FC Sounsan	Baraouéli	6.065
FC Koulala	Macina	37.000
FC Mio	Macina	6.500
FC Koulongotomo	Macina	5.800
FC Sabali	Macina	1.150
FC Saye	Macina	3.600
FC Guani	Macina	7.100
FC Fy	Macina	8.420
FC Founou	Macina	1.620
FC Sossebougou	Macina	1630
FC Dioforongo	Ségou	20.000
FC de Diaka	Ségou	2.440
FC Fanzana	Ségou	6.300
FC Doukoukolomba	Ségou	10.600
FC Faira	Ségou	3.200
FC Fabougou	Ségou	3.300
FC Youwarou	Youwarou	646
FC Bla	Youarou	1350
FC Enghuan	Youarou	2.300
FC Fara-fara	youarou	1880
FC Diondo	Gahloumo (youwarou)	270
FC Ouméré	Gahloumo (youwarou)	1.100
FC Sébi	Ambiri (youwarou)	1.100
FC Gombatou	Niafunké	1900
FC Hama Koïra	Niafunké	423
FC Singo	Niafunké	547
FC Kiffo	Niafunké	290
FC Koumaïra	Niafunké	1070
FC Farana	Niafunké	1182
FC Guema	Niafunké	290
FC Doué	Niafunké	1412
FC Tiolli	Niafunké	600
FC Mankara	Niafunké	400
FC Gamba	Niafunké	690
FC Mounandié	Niafunké	800
FC Niafunké-Ouest	Niafunké	333
FC NiafunkéNOrd	Niafunké	932
FC Niafunké sud	Niafunké	200
FC Fati soumidra	Goundam	10300
FC Tagadrine	Goundam	25.000

Désignation	Localisation	Superficie (ha)
FC Kabara	Tombouctou	338
FC Djidara	Gao	125
FC Zindigua	Gao	1500
FC Baria	Bourem	1086
FC Mozonga	Ansongo	1300
FC Koulouba	District de Bamako	3.000

La plupart de ces forêts sont en état de dégradation suite aux occupations illicites par les populations en quête de terres plus fertiles et à l'exploitation des ressources (prélèvement de bois, parage des animaux).

Parc botanique

Ce parc couvre une superficie de 29 ha qui comprend 6 blocs aménagés de 17 ha contenant une collection d'espèces végétales et un plateau semi- aménagé de 12 ha.

Le parc regroupe aujourd'hui 178 espèces ligneuses autochtones et exotiques reparties entre plus de 50 familles.

2.1.2 Domaine protégé :

Principale zone pour la satisfaction des besoins des populations en produits ligneux et en terres de cultures, il demeure le plus vaste et le plus important. La grande convoitise dont il fait l'objet le prédispose à la forte pression humaine qui se manifeste par les coupes abusives, les mutilations, les défrichements, le surpâturage. Cette surexploitation conjuguée avec les effets des années successives de sécheresse a rendu le domaine protégé tout comme le domaine classé, fragile.

Dans le souci d'une gestion et d'un développement durable des ressources de ce domaine, des actions ont été entreprises pour une maîtrise de l'exploitation par l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion des forêts villageoises et la création de marchés ruraux de bois.

Ainsi il a été réalisé au cours de l'année les travaux suivants :

- délimitation de 2469 ha de parcelles de furetage,
- exploitation contrôlée de 4060 st de bois de chauffe et 675 qm de charbons
- exploitation orientée de 1250 st de bois de chauffe et 100 quintaux de charbons
- la conduite de la régénération sur 1327 has
- plantation d'enrichissement pour un total de 1197 plantss
- l'exécution des feux précoces,
- l'exploitation de 4060 st de bois de chauffe de type incontrôlés.

Dans la région de Koulikoro les activités ont été surtout dominées par les missions de contrôle, le suivi des structures rurales de gestion de bois, la formation des membres de structures rurales de gestion de bois, l'aménagement de massifs forestiers villageois, la création de soixante-cinq marchés ruraux de bois autour des massifs forestiers villageois.

En ce qui concerne la région de Sikasso, les activités dans ce domaine ont porté sur la finalisation des PAGS des forêts communautaires de Sikasso (N'Gana 42 ha,

Siani 13 ha celles de 4 forêts de Yorosso (Kouri 72 ha, Diarakoung 19 ha, Dougoumassala 13 ha, Konsé 213 ha).

Certaines forêts villageoises du cercle de Kadiolo ont fait l'objet d'une étude socio-économique et technique, il s'agit des forêts villageoises de : Touban (41 ha) Gninanso (16 ha) Diou (36 ha) Kafono (11 ha) Niéganso (68 ha) Facocourou (12 ha).

La mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts villageoises de Konobougou et Fabacoro (cercle de Niono) se poursuit, pendant que, dans le cercle de Bla six forêts communautaires ont été identifiées en vue de l'élaboration de leur PAC.

Dans la région de Mopti, la stratégie régionale de conservation de la diversité biologique repartit le domaine protégé en 3 sous-ensembles :

- Delta central nigérien

- le Gourma

- le Gondo - Modoro.

Les travaux effectués dans chacun de ces 3 sous -ensembles se présentent comme suit : (voir tableau).

Ensemble	Désignation	Localisation	Surface	Document de gestion
Delta central Nigérien	Walado-Debo (site RAMSAR)	Youwarou	103100	PGT élaboré par l'IUCN pour les villages de Youwarou Akka, Dentaga Convention sur la gestion des forêts de : Akka-Goum Dentaga Plaine de Déboré
	Plaine de seri (site RAMSAR)	Ténenkou	40.000	Exploitation incontrôlée
	Forêts mortes du farimaké	Youwarou	238400	Inventaire forestier réalisé par l'IUCN
Gourma	Forêts de Kelka	DOUENTZA	106.070	PA élaboré par la NEF et approuvé
	Forêts de Gniminiama	Douentza	62.270	PA élaboré par la NEF
Gondo-Mondoro	Forêts de samori	Bankass	244.800	Exploitation incontrôlée
	Forêts de Koro Ségué		83.200	PA élaboré par CARE Koro et approuvé

Dans les régions du nord on constate de plus en plus une reprise du couvert végétal en certains endroits; la régénération de certaines espèces dans les zones dépressionnaires est surtout remarquable.

2.2 Gestion de la faune et de son habitat

Le domaine faunique qui comprend les réserves, les sanctuaires, les aires protégés et les zones de chasse libre occupe une place importante dans la société malienne en l'occurrence dans les us et coutumes. Cette importance se manifeste à travers la confrérie des chasseurs, une confrérie respectée dont la renommée

des membres se mesure par le nombre et la qualité de gibiers abattus d'où la problématique de la conservation de la faune dans notre pays.

2.2.1. Réserves de faunes

L'essentiel des travaux dans ce domaine revient à l'Opération Parc National de la Boucle du Baoulé (OPNBB). Ces travaux ont porté essentiellement sur :

- l'aménagement de 10 quadrats,
- l'inventaire de 10 quadrats,
- le bornage de 8 quadrats.

Les résultats de l'inventaire sont consignés dans le tableau ci-après.

Observations directes sur la faune :

N°	Espèces	Nombre Individu	Fréquence	Distance de vue (m)	Taille moyenne groupe	Etat de quiétude	Zone d'observation
1	Gazelle à front roux	11	6	60	2	Passable	
2	Durébi	16	8	40	2	Passable	
3	Hippotrague	31	5	80	6	Passable	
4	Phacochère	63	14	60	4	Passable	
5	Hippopotame	4	1	30	4	Passable	
6	Guib harnaché	38	20	40	2	Passable	
7	Céphalope de Grimm	17	9	30	2	Passable	
8	Cynocéphale	3990	25	30	160	Bon	
9	Patas	261	25	30	10	Bon	
10	Vervet	54	12	20	4	Bon	
11	Chacal	11	6	30	2	Bon	
12	Hyène	2	1	60	2	Mauvais	
13	Civette	1	1	20	2	Passable	
14	Mangouste à queue blanche	4	2	20		Bon	
15	Mangouste rayée	30	1	20		Bon	
16	Pintade	378	14	20		Bon	
17	Grand calao	22	10	30		Bon	
18	Héron cendré	2	1	20		Bon	
19	Grande outarde	1	1	20		Bon	
20	Ombrette	6	1	20		Bon	
21	Vautour	5	1	20		Bon	
22	Daman de rocher	7	1	20		Bon	
	Total	4954	165				

AIRES
CENTRALES
ET ZONES
TAMPONS

De l'analyse de ce tableau, on peut retenir qu'en 165 observations on a dénombré 4.954 individus repartis entre 16 espèces de mammifères (4.126 individus) et 6 espèces d'oiseaux (414 individus).

Les mammifères représentent 91% de l'ensemble des individus observés sur lesquels, les primates occupent 95%, les ongulés 4% et les carnivores 1%. Quant aux oiseaux, ils représentent 8% des individus observés sur lesquels les phasianidés (pintades) représentent 91%, le grand calao 5%, les ombrettes 1%, le vautour 1%, le héron cendré 0,48% et la grande outarde 0,24%.

L'état de quiétude est passable dans l'ensemble. Cependant, chez les ongulés il est mauvais ; ce qui dénote une position craintive de ces animaux à l'approche de l'homme, conséquence sans doute du braconnage.

Observations indirectes de la faune

Indice de présence visuelle			Indice de présence auditive		
nature	espèce	Zone	Type cris	espèce	zone
Crotte	Hypotrague Lion Bubale Ourébi Guib harnaché Chacal Civette Phacochère Cynocéphale	Fina koungosambougou	Aboiement	Néant	
Emprunte	Lion Phacochère Hypotrague Guib harnaché	Fina Badingo koungosambougou	Hurlement	lion	koungosambougou
Terrier	Oryctérope	Fina Badingo Koungosambougou	rugissement		
Carcasse	civette	Fina			

Les indices d'observations directes et indirectes montrent que la faune se raréfie dans notre seule réserve. La distance de fuite qui est en moyenne de 40 à 50 m pour le gros gibier dénote le manque de quiétude du gibier, conséquence logique d'un braconnage intense.

Le Bafing Makana dont les lois de classement en parcs nationaux ont été adoptées au cours de l'année a connu un début d'exécution de son plan d'aménagement.

La réserve des éléphants du Gourma située dans le cercle de Douentza et de Gourma Rharous va connaître un début d'exécution des travaux d'aménagement avec le démarrage très prochain du Projet de conservation et de valorisation de la biodiversité et des éléphants du Gourma.

La réserve de faune d'Ansongo recèle encore quelques gibiers. En effet il y a été signalé des gazelles damahs et dorcas au cours de cette année.

Deux girafes mâles transhument régulièrement entre la forêt classée de Monzonga et le sud de la région de Tomboutou dans le Haoussa.

Tableau récapitulatif des réserves de faune :

DESIGNATION	LOCALISATION	SUPERFICIE (HA)
Réserve faune Badingo	Kita	137772
Réserve de faune Baoulé	Kita	187762
Réserve de faune Fina	Kita	108668
Réserve de faune Talikourou	Kita	13900
P.National Wongo	kéniéba	53499
Parc National Kouroufing	kéniéba	55770
Sanctuaire des chimpanzés Saraya	kéniéba	67200
Réserve de faune Koungosambougou	Kolokani	76853
Réserve faune Baoulé	Kita/kati	67500
Réserve faune Nienendougou	Bougouni	40640
Réserve des Eléphants	Douentza	377558
Réserve de faune Ansongo Ménaka	Ansongo-Ménaka	1700000

2.2.2 .Parc zoologique :

Le Pays dispose d'un seul parc zoologique communément appelé « Jardin zoologique » qui couvre une superficie de 13 ha dans la forêt classée de Kouloba.

Les tâches quotidiennement exécutées comprennent :

- le contrôle journalier des dégâts causés aux infrastructures
- le nettoyages des allées et des cages
- l'alimentation des pensionnaires
- les visites sanitaires des pensionnaires.
- Le parc a bénéficié cette année d'une subvention de 150 millions de francs CFA, qui lui a permis d'entreprendre des travaux de réhabilitation. Cependant il faudra signaler que l'exécution de ces travaux rencontre beaucoup de difficultés parmi lesquelles on peut citer la lourdeur administrative et la passation de marchés à des entreprises non compétentes (mauvaise exécution de certains travaux, livraison de pensionnaires).

2.2.3. les zones de chasse libre :

Le domaine forestier protégé se confond avec les zones de chasse.

Le braconnage et l'agriculture itinérante ont eu des impacts négatifs sur la faune et de son habitat. La faune aviaire semble souffrir peu de ces facteurs en raison de sa vitesse de prolifération. La plupart des mammifères tend vers la disparition, cependant des gazelles ruffifrons, les chacals, les phacochères sont souvent rencontrés. Il en est de même pour l'hippopotame le long du fleuve Niger.

Quelques spécimens de gazelles dama et dorcas sont signalés dans le sud de la région de Gao (Ansongo).

2.3. Reboisement :

La campagne de reboisement a vu son lancement, cette année à Gao à travers la célébration de la journée « Mali vert ».

Il a été produit 1.850.222 plants dans les pépinières des privés et des ONG, planté 1962 ha et 239043 m de haies vives et de brise-vent.

2.3.1. Production de plants :

Structures	Essences exotiques	Essences locales	Essences Fruitières	Totaux
DRCN Kayes	57949	6770	15332	80051
DRCN Koulikoro	148039	67340	22680	238059
DRCN Sikasso	227784	33110	346959	607853
DRCN Ségou	263144	64709	42202	370055
DRCN Mopti	127773	30665	11926	170364
DRCN Tombouctou	247639	-	-	247639
DRCN Gao	115476	1246	5163	121885
DRCN Kidal	2558	-	60	2618
District Bamako	11648	-	50	11698
TOTAL	1202010	203840	444.372	1.850.222

La production de plants pour cette année est supérieure à celle de 2000 qui était de 1.650.531 plants.

Une contre performance a été enregistrée dans la Région de Sikasso où 607.853 plants ont été produits en 2001 contre 1.019.038 plants en 2000. Cette situation s'explique par la fermeture de certains projets et les difficultés d'acquisition des informations auprès des producteurs privés.

2.3.2. Plantations :

a) plantations villageoises et urbaines

Structure	Types plantations				Totaux
	Ombrages équivalent ha	Alignement équivalent ha	Espaces verts (ha)	Bosquet (ha)	
Kayes	32,5	24,60	3,85	10,84	71,79
Koulikoro	29,79	-	20,74	103,3	163,83
Sikasso	4,28	-	-	33,7	37,98
Ségou	69,02	21,10	55	210,35	355,47
Mopti	50,7	49,75	-	73,30	173,75
Tombouctou	6,50	5,91	-	58,5	70,91
Gao	8,42	5,18	1	57,48	72,08
Kidal	4,7	1,57	-	-	6,27
District Bamako	34,24	3,68	0,25	-	38,17
Total	240,15	111,79	80,84	547,52	980,3

Le constat reste le même que l'année dernière : le plus fort taux de réalisation en matière de reboisement reste les bosquets villageois ; nous pouvons en conclure que la population prend de plus en plus conscience pour la restauration de leurs terres en vue de la satisfaction d'une partie de leurs besoins en produits ligneux.

b) Plantations agro-sylvicoles

Structure	Types plantations				
	Brise-vents(m)	Haies vives (m)	Vergers (ha)	Agro-foresterie ou plantations champêtres(ha)	Enrichissement et restauration (ha)
Kayes	605	6179	4,021	49,59	23,57
Koulikoro	23.562	3160	170,73	96,15	18,39
Sikasso	-	13.103	45,7	40,35	1,48
Ségou	22.015	132.953	69,86	182,66	33,25
Mopti	21.693	-	117	68,88	-
Tombouctou	-	9.848	2,37	-	-
Gao	720	5.205	8,41	-	-
Kidal	-	-	-	-	-
District	-	-	-	-	-
Bamako	-	-	-	-	-
Total	68.595	170.448	418.091	437,63	76,69

b) Plantation de protection

Structures	Types plantations			
	Plantation Berges (ha)	Ceinture verte (ha)	Protection digues et canaux (ha)	Fixation dunes (ha)
Kayes	-	-	-	-
Koulikoro	-	-	-	-
Sikasso	-	-	-	-
Ségou	-	-	-	-
Mopti	-	-	-	-
Tombouctou	4,60	-	-	20,43
Gao	-	-	-	24,7
Kidal	-	-	-	-
District	-	-	-	-
Bamako	-	-	-	-
Total	4,60	-	-	45,13

Cette activité est très peu réalisée par les populations. Ce sont généralement des travaux exécutés en régie, dans les zones d'intérêt public par les projets.

c) plantations de démonstrations : néant.

2.3. défense et restauration des sols :

La lutte anti-érosive est de plus en plus pratiquée par les paysans surtout dans les zones cotonnières et les zones sahéliennes où les pluies s'installent tardivement et s'interrompent précocement en n'assurant pas ainsi la conduite à terme des cycles végétatifs des céréales et autres cultures vivrières et de rente.

Réalisations en DRS-CES

Structures	Cordon pierreux (m)	Diguettes en terre (m)	Barrière mécanique (m)	Fascines (m)	Fixation mécanique dune (ha)
Kayes	-	-	-	-	-
Koulikoro	37600	2134	1400	3600	-
Sikasso	-	-	-	-	-
Ségou	-	-	-	-	-
Mopti	-	-	-	-	-
Tombouctou	-	-	-	-	111
Gao	-	-	-	-	-
Kidal	-	-	-	-	-
District bko	-	-	-	-	-
TOTAL	37600	2134	1400	3600	111

Les chiffres ne reflètent pas la situation réelle sur le terrain à cause de manque de données de quatre régions importantes Kayes, Sikasso , Segou et Mopti.

2.4. Les défrichements :

Les défrichements constituent l'une des causes principales du phénomène de désertification, notamment dans le sud des régions de Ségoù, Koulikoro, Kayes, où on assiste au cours de ces dernières années à l'augmentation des superficies déboisées à cause du boom du secteur cotonnier.

Les superficies ci-dessous indiquées sont des défrichements autorisés par le service technique. Ces chiffres ne représentent qu'une infime partie des superficies défrichées.

STRUCTURES	SUPERFÉCIES DÉFRICHÉES (Hectares)
Kayes	395
Koulikoro	88,5
Sikasso	192,05
Ségoù	174,75
Mopti	252,37
Tombouctou	12
Gao	-
Kidal	-
Total	1114,67

A l'analyse de ce tableau on note que c'est à Mopti qu'il y a le plus d'autorisation de défrichement délivrée ; sachant que les cas de défrichements non autorisés

sont aussi importants, ceci est inquiétant d'autant plus que Mopti est situé dans une zone à écosystème extrêmement fragile.

2.5. suivi, conception des études et programmes :

2.5.1. réglementation et protection de la nature :

Elaboration de projets de textes législatifs et réglementaires :

- ***Projets de Lois***

1. Loi portant classement du parc national du Wongo,
2. Loi portant classement du parc national de Kouroufing,
3. Loi portant création de fonds d'aménagement et de protection des ressources forestière et faunique,
4. Loi portant affectation des recettes issues de l'exploitation des domaines forestier et faunique,
5. Loi portant création du Centre de formation pratique forestier de Tabacoro (CFPF),
6. Loi régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimen d'espèces de faune et de flore sauvages.

- ***Projets de Décrets***

1. Décret déterminant le cadre organique du CFPF,
2. Décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du CFPF,
3. Décret déterminant le cadre organique de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN),
4. Décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la DNCN,
5. Décret déterminant les conditions et modalités d'exercice des droits conférés par les titres d'exploitation des domaines forestiers et fauniques de l'Etat des Collectivités Territoriales,
6. Décret fixant les taux d'affectation des redevances et des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat et des Collectivités Territoriales,
7. Décret fixant les modalités de gestion des fonds d'aménagement et de protection des ressources des forêts et de la faune dans les domaines de l'Etat,
8. Décret fixant les modalités de gestion des fonds d'aménagement et de protection des ressources forestières et fauniques
9. Décret portant création du sanctuaire des chimpanzés du bafing.

- ***Projets d'Arrêtés***

1. Arrêté portant règlement intérieur du CFPF,
2. Arrêté portant création de la zone d'intérêt cynégétique du Flawa,
3. Arrêté fixant l'organisation des examens de guide de chasse, session de décembre 2001,
4. Arrêté fixant la liste des candidats retenus pour les épreuves des examens de guide de chasse, session de décembre 2001 ,
5. Arrêté déterminant les périodes d'ouverture et de fermeture de la chasse 2001-2002

2.5.2. Etude planification suivi :

Suivi évaluation des projets rattachés à la Direction Nationale de la Conservation de la Nature. Il s'agit en l'occurrence de :

- le projet de mise en valeur des forêts classées de Kita par les organisations paysannes ;
- projet gestion Durable des Forêts de la 3^{ème} région ;
- Cellule Combustible Ligneux, pour le suivi de la phase transitoire ;
- l'Evaluation du Projet MLI/91/014 de l'opération Aménagement du Parc National de la Boucle du Baoulé (OPNBB)

2.5.3. Aménagement des Forêts Parcs et Réserves :

- Finalisation des Plans d'Aménagement et de Gestion de Nafadji ;
- Finalisation et réalisation de 4 documents de gestion de la faune (Plan d'aménagement de la réserve de faune de Niénendougou, Contrat de gestion de la zone de chasse libre de Sanoukourouni, Cahier de charge de Sanoukourouni, et Contrat d'amodiation de la réserve de faune de Nienendougou)

2.5.4. Formation et communication :

- l'Elaboration du plan de formation des agents de la DNCN ;
- Organisation des reportages médiatiques sur les missions de la DNCN ;
- Organisation et animation de la quinzaine de l'Environnement.

ANNEXES

ANNEXE I

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXPLOITATION BOIS DE CHAUFFE ET CHARBON DE BOIS

REGIONS	BOIS DE CHAUFFE (en stères)		CHARBON DE BOIS (en quintaux)	
	1	2	1	2
KAYES	3207	30287,75	355	2766,25
KOULIKORO	4135	66564,5	2142	55573,8
SIKASSO	1719	11612	613	12983
SEGOU	7992	32822,3	810	4390,76
MOPTI	2737	22005,5	383	3888,4
TOMBOUCTOU	1116	8073,75	164	1156
CAO	674	2860,75	107	229
KIDAL	47	96	29	38
DISTRICT	0	0	0	0
TOTAL	21627	174332,55	4603	80525,21

1. Nombre de permis
2. Quantité

ANNEXE 2

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXPLOITATION BOIS D'OEUVRE

REGIONS	CAHIERCRDRAT	LINGUE		SAU		VENE		POUGOURA		SANAN		KAPOCKER		AUTRES			
		1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2		
KAYES	76	111	15	37	36	128	2	2	43	50	5	5	117	175	398	498	
KOULIKORO	21	36	32	36	36	741	13	26	57	86	1	1	254	319	651	414	
SIKASSO	0	0	6	7	770	2345	41	49	0	0	10	12	41	62	233	336	
SEGOU	18	38	9	14	15	15	15	15	12	..	64	97	1176	1919	
MORI	49	91	24	29	290	692	
TOMBOUCTOU	0	814	2742	
GAO	0	27	59	
KIDAL	3	3	
DISTRICT	
TOTAL		164	266	53	100	445	3228	71	92	111	148	16	18	500	682	3292	6663

1 nombre de permis

2 quantité

ANNEXE 3

TABLEAU RECAPITULATIF D'EXPLOITATION BOIS DE SERVICE

REGIONS	RONIER		POUM		PERCHES		PERCHETTES		GAULETTES		BAMBOU		BAN OU RACHIS	
	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2
KAYES	6	43			177	3282	396	19235	71	4215	178	31283	140	6099
KOULIKORO					223	24877	195	18962			103	13760	64	8856
SIKASSO	0	0	0	0	32	143	47	4716	1	40	16	1660	40	2884
SÉGOU					50	1942	366	2716	1352	162328	66	7504		26504
MORI	0	0	0	0	278	8153	1004	203936	0	0	0	0	97	7788
TOMBOUTOU					2	40C	83	2667	562	95422			74	7960
GAO							171	15497						
KIDAL					1	4			13	350				
DISTRICT														
TOTAL	6	43	52	2342	1060	41836	3717	520092	151	11989	297	46703	890	60091

1. Nombre de permis
2. Quantité

ANNEXE 4

TABLEAU RECAPITULATIF DE DELIVRANCE DES PERMIS DE CHASSE

REGIONS	TYPE A	TYPE B	TYPE C	CAPTURE	ABATTAGE	VENTE PEAUX	OISELLERIE	LICENCE	TOTAL
KAYES		83						0	83
KOULIKORO		46		3	10	7	26	92	27
SIKASSO		27						0	27
SEGOU		55		0	2	3		0	58
MOPTI		0						0	0
TOMBOUCTOU		12		5				15	15
GAO		10						26	26
KIDAL		0		0	0	0	0	0	0
DISTRICT		0		0	0	0	0	0	0
TOTAL		242		6	2	29	1	7	313

ANNEXE 5

TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ETAT DES DEFETS

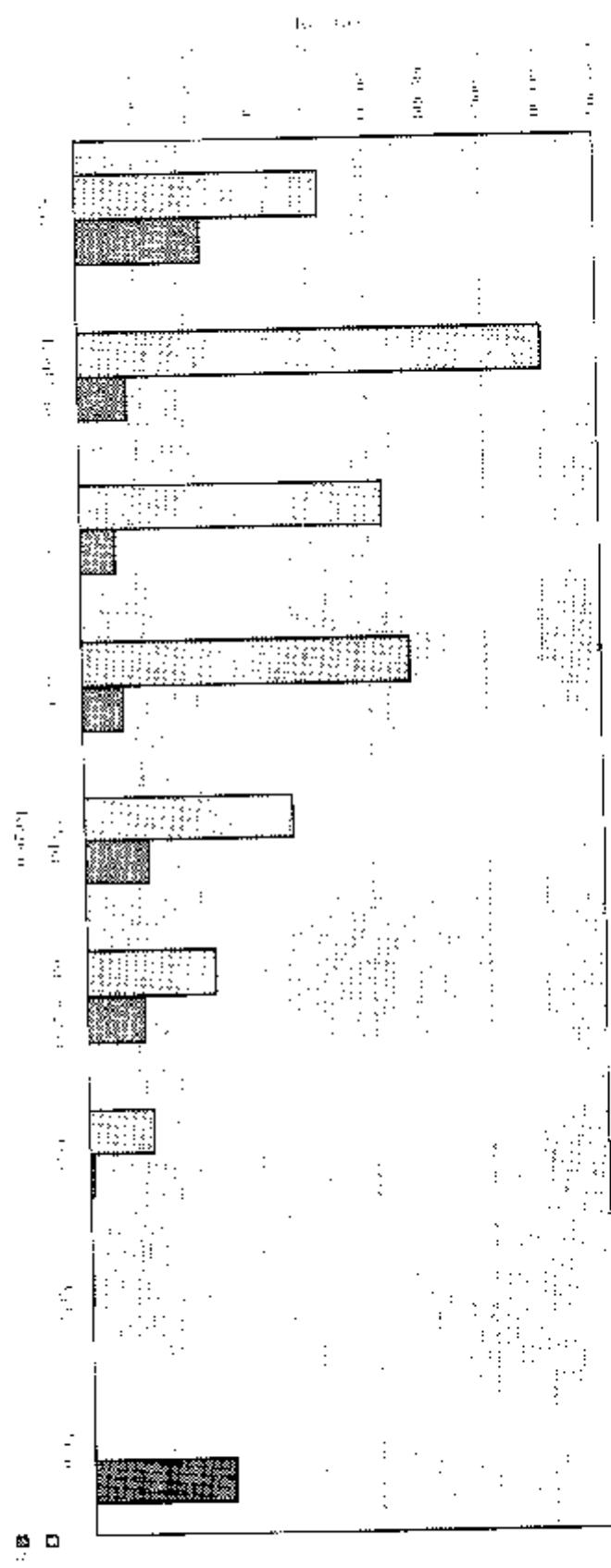
REGIONS	DEFRICHE	MUTILATION	EXPLOITATION	FEU DE BROUSSE	AUTRES	CHASSE	TOTAL.
KAYES	110	489	146	43	142	15	945
KOULIKORO							0
SIKASSO							0
SEGOU							0
MOPTI							0
TOMBOUCTOU	2	156	170	12	47	0	387
GAO		7	16	8			31
KIDAL	0	0	0	0	0	0	0
DISTRICT				723			723
TOTAL	112	652	332	63	912	15	2086

Recapitulatif des Recettes d'Exploitation et de Transaction Année 2001

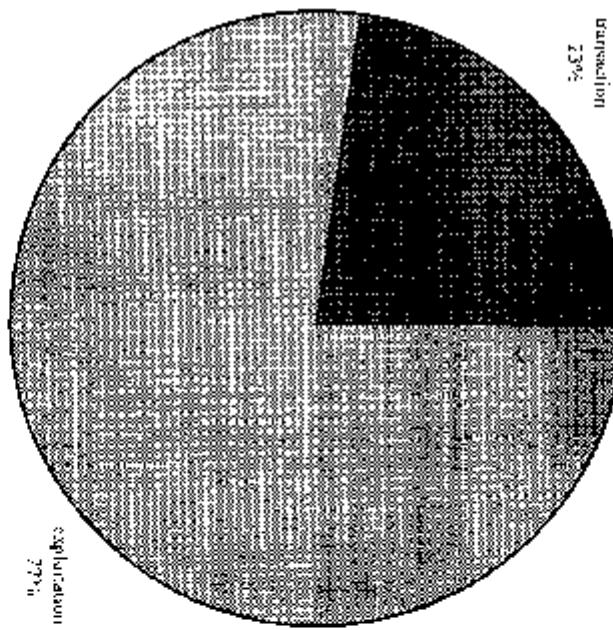
REGIONS	RECETTES D'EXPLOITATION				RECETTES DE TRANSACTION				TOTAL
	FORETS	CHASSE	DIFRICH	TOTAL	FORETS	CHASSE	VAS	TOTAL	
KAYES	19982430	10990000	22500	21103930	9024000	1282500	103600	10809100	319
KOULIKORO	36254518	3207140	747500	40209158	4145000	202500	90000	180250	443
SIKAISO	21909659	1152500	832500	26154994	28961880	56250	3250	402300	291
SEGOU	25219980	1967781	1202500	28470230	4513475	15000	1750	454625	326
Mopti	16684304	1106000	1271824	19066108	548525	56250	0	553775	246
TERESSA & TICNI	19614430	483000	167500	1116830	1252450	7500	701475	4951025	361
GOGO	2004770	326800	2564790	381175	381375	0	0	381375	246
KIDAL	801907	0	0	801907	0	0	0	0	246
GANTRY	601204	0	0	601204	64150	12220150	12220150	12220150	243
TOTAL	132320332	101776390	41341350	13887672	42453024	1413730	827475	141225180	1955968

Conclusion

REVIEWS INSTITUTE 2010



ANNEXE 8



卷之三

Evolution des recettes during 2001

